



## Compte-rendu d'activités saison 2018/2019 :

### COMMISSION DES TERRAINS

#### Installations sportives :

Depuis l'application stricte des nouvelles normes de 2015, bon nombre d'installations rencontrent ou vont rencontrer des problèmes pour être homologuées à nouveau au niveau 5, niveau requis pour pouvoir jouer en Départemental 1, Régional 3 et Régional 2.

Les raisons de ces difficultés concernent les vestiaires joueurs (inférieurs à 20 m<sup>2</sup>), vestiaires arbitres (inférieur à 8 m<sup>2</sup>) ou les dimensions de terrain (minimum requis : L = 100m x l = 65m).

A chaque ré homologation (tous les 10 ans), la ligue demande également un avis d'ouverture au public et un certificat de tests de résistance des buts.

Il est loisible aux clubs de se rapprocher des municipalités pour obtenir ces documents lorsque vous recevez un courrier annonçant notre venue pour un ré homologation.

Les installations nocturnes sont à réaliser tous les 2 ans pour le niveau 5 et tous les ans pour le niveau 4.

#### FAFA : Fonds d'aide au football amateur :

Les règles actuelles d'attribution des subventions prennent en compte les travaux de créations d'installations, terrains, vestiaires, éclairages, club house, mais aussi les travaux de mise aux normes.

La fédération subventionne aussi largement, à hauteur de 15000 euros, les achats de minibus neufs, ou d'occasions, avec une subvention moindre.

Il y a également la possibilité d'obtenir entre 15 et 18000 euros de subvention du conseil régional pour ce type d'investissement.

L'enveloppe 2018/2019 de la ligue de Bourgogne Franche comté a été consommée en totalité, et quelques dossiers ont même été mis en attente pour la prochaine saison.

L'enveloppe 2019/2020 sera reconduite à la même hauteur que cette année, les clubs sont invités à bâtir leurs dossiers de projets dès à présent.

Le délai de réalisation des projets est trop court : 1 an à partir de l'attribution de la subvention par le LFA. C'est pourquoi, bon nombre de projets font l'objet de demande de prolongation de délai, exemples : Marnay, Loulans, Dampierre sur Salon, Lure Sporting et Fougerolles.

Le Président de la commission des terrains,

**Gérard CLAUDE**